

CR Réunion

CT3

Date	Jeudi 27 mai 2021 de 9h00 à 12h00
Lieu	Visio
Auteur	Franck FORGET
Destinataires	Membres de la commission thématique n°3
Objet	Conférence régionale du sport Centre-Val de Loire Commission thématique n°3 – développement de la pratique sportive comme facteur de cohésion sociale et déterminant de santé
Commentaires	
Présents :	<p>Vice-président de la CRS : M. Paul SEIGNOLLE</p> <p>Co-président CT3 : M. Dominique DELANDRE – AMF/ANDES Co-président CT3 : M. Denis GAUTHIER - CPSF</p> <p><u>Collège 1 – Services de l'Etat :</u> Mme Sophie NEUMANN - Rectorat Mme Katia MERDJOK - ARS M. Andrew BOTHEROYD - DRAJES CVL M. Hocine HADJAB - DREETS M. Loïc GOURDON - CREPS CVL</p> <p><u>Collège 2 – Collectivités territoriales :</u> Mme Evelyne LEFEBVRE - Conseil Départemental 28 M. Thomas DESFORGES - Conseil Régional M. Victor PROVOT - AMF</p> <p><u>Collège 3 – Mouvement sportif :</u> Mme Sandra REGENT - CPSF M. Raymond OURY – CROS CVL M. Michel GUILLEMETTE – CDOS 28</p> <p><u>Collège 4 – monde économique et social :</u> Mme Christine BOUGUEREAU - COSMOS Mme Nadine ROLLET - Union Sport et Cycle M. Yann JOURNÉ - CGT</p>

Coordination et animation des CT

Groupe projet CRS CVL :

M. Yoann KORMAN – CROS CVL

Mme Nathalie GRENON – CROS CVL

M. Alain BLANCHARD – monde économique, sport d'entreprise

CDES Limoges :

Mme Nathalie HENAFF

Mme Perrine RANOU

M. Cyrille ROUGIER

1. OUVERTURE DE LA COMMISSION

- Rappel de l'ordre du jour (voir document joint)
- Objectif : partager et débattre des principaux éléments de l'état des lieux

2. THEMATIQUE 1: territoires prioritaires

Les équipements sportifs :

Nos territoires prioritaires souffrent notamment de la vétusté de certains équipements ce qui ne facilite pas la pratique du sport. Le manque par exemple de piscines dans les zones rurales est encore une difficulté aujourd'hui.

Pour le reste des équipements sportifs, il faut comprendre que le choix du lieu de vie influence beaucoup la pratique. En effet, dans les zones rurales, on retrouve souvent le même type d'équipements sportifs alors que dans les zones urbaines ou périurbaines, ils sont plus nombreux et variés ce qui contribue à une diversité des pratiques et des pratiquants.

Pour les Quartiers politique de la ville (QPV), on observe une pratique plus masculine liée notamment à l'espace urbain. En effet, la pratique entre garçons sur les city stades laisse peu de place aux femmes et plus particulièrement aux jeunes filles. Ce constat est moins visible quand la pratique sportive est encadrée par des éducateurs sportifs des collectivités territoriales ou du monde associatif.

Ces QPV souffrent également d'une pratique sportive basée sur l'entre-soi et peu de diversités des pratiques sportives, car peu d'associations extérieures bénéficient des équipements sportifs du quartier.

Reste que les équipements de proximité ne remplaceront pas le développement d'actions à mener pour créer de la mixité sociale.

Concernant la pratique sportive dans les zones de revitalisation rurales (ZRR), la pratique est plus mixte. La difficulté est de trouver un lieu correspondant aux choix de pratique des personnes mais également par le manque d'équipement ou un temps de transport important pour se rendre dans certaines installations comme les piscines, par exemple.

Le non-développement des pistes cyclables et des transports en commun sont un frein important au développement des pratiques sportives dans les zones rurales. La mutualisation des installations sportives pourrait être une solution si un travail en commun sur le développement des transports était envisagé.

Enfin, l'installation de city-stades en milieu rural n'est pas toujours une bonne solution, car il ne s'inscrit pas forcément dans le respect du cadre de vie d'une commune et de son environnement. Le développement des sports en lien avec le milieu naturel reste une solution à développer.

Les politiques publiques pour ces territoires :

L'ANS contribue à faciliter les financements des actions et à la construction d'équipements sportifs dans ces zones prioritaires. La baisse du seuil de subventionnement pour les associations sportives qui mènent des actions dans les QPV ou les ZRR est l'un des axes de cette politique. On peut prendre notamment l'exemple des actions développées par plusieurs CDOS de la région pour développer des activités sportives pendant l'été pour ces territoires.

Ces actions auraient certainement vocation à y être développées sur toute l'année. Une simple concertation de tous les financeurs pourrait le permettre.

Pour conclure sur cette thématique, toutes constructions de nouveaux quartiers devraient prendre en compte un pourcentage de surface dédiée à un équipement sportif et chaque construction d'un équipement sportif devrait faire l'objet de concertation avec le mouvement sportif.

3. THEMATIQUE 2 : sport et handicaps

En France, deux fédérations accompagnent les personnes en situation de handicap : la fédération française de handisport et la fédération française de sport adapté. Pour la première, la tendance actuelle est l'affiliation d'une section dans un club pour les personnes dites « valides », alors que pour le sport adapté les clubs sont souvent rattachés à une structure médico-sociale.

Il existe néanmoins beaucoup de clubs « valides » qui accueillent des personnes en situation de handicap sans pour autant être affiliés à une des deux fédérations. La difficulté est donc de bien identifier ces structures, car peu de fédérations acceptent de recenser les adhérents concernés pour des raisons de confidentialité, même si la CNIL ne voit pas d'objection dans cette pratique lors de la prise de licence.

Pour ces sportifs, la double licence est donc nécessaire ce qui impacte financièrement les sportifs et plus particulièrement ceux licenciés en sport adapté. Néanmoins des aides existent, mais les dispositifs ne sont pas assez connus. Un travail est donc nécessaire sur la communication et le regroupement des aides possibles.

Deux outils sont disponibles pour renseigner les sportifs concernés à trouver des structures pouvant les accueillir :

- une plateforme Internet régionale : <https://sport-handicap-centrevaldeloire.fr/>
- une plateforme Internet nationale : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

Il apparaît aujourd'hui qu'un manque de communication sur l'ensemble de ces outils et sur le réseau territorial « sport et handicap » est un frein à la bonne prise en compte de la spécificité de ce public.

Quelques points faibles relevés pour la prise en charge de ce public :

- l'accessibilité des équipements sportifs
- le manque d'encadrants qualifiés dans ce champ d'intervention
- le transport des personnes
- la concurrence entre les deux fédérations
- la concurrence entre les territoires
- le manque de communication sur les événements organisés
- le monde médical pas assez sensibilisé sur l'accueil possible par les associations sportives

Enfin, il faut multiplier les sensibilisations du public au sport et handicaps et dans cette démarche, on peut saluer les initiatives de l'éducation nationale avec des temps organisés sur cette thématique auprès des élèves.

4. THEMATIQUE 3 : égalité femmes-hommes dans le sport

Le monde du sport et notamment les fédérations sportives ont mis en place depuis quelques années des plans de féminisation qui ne sont pas forcément repris par leurs instances en région Centre-Val de Loire. Néanmoins, le constat est quand même une augmentation du nombre de licenciées pour les clubs ayant mis en place des actions ciblées pour le public féminin.

Beaucoup de femmes pratiquent une activité physique et sportive sans pour autant adhérer à une association sportive. En effet, il perdure encore quelques difficultés dans l'accueil du public féminin voulant pratiquer une activité sportive dans une structure associative. On parle là, d'aménagement de certains équipements, mais aussi parfois d'un manque de féminisation de l'encadrement et surtout une organisation familiale qui reste encore un des premiers freins dans notre société. De plus, une difficulté perdure également pour la pratique chez les adolescentes (avec un décrochage à l'âge de 15 ans).

Par ailleurs, un autre phénomène apparaît aujourd'hui : des demandes d'organisation de séances d'activités physiques et sportives réservées uniquement aux femmes et coachées par des femmes.

En ce qui concerne la prise de responsabilité des femmes au sein du mouvement sportif, on constate une progression lente, mais visible, reste encore à trouver des solutions pour faciliter et encourager cet engagement.

Il faut noter l'existence en région Centre-val de Loire d'un réseau territorial « femmes et sport », co-piloté services de l'Etat et mouvement sportif, ainsi que des réseaux de partenaires publics ou privés qui travaillent sur cette thématique. Il faut donc arriver à les regrouper pour une meilleure efficacité.

Concernant le haut niveau, une recherche d'équilibre sur les aides données aux structures doit être envisagée par les collectivités entre les sports féminins et masculins.

5. THEMATIQUE 4 : sport santé

L'activité physique et sportive est une composante importante dans l'amélioration de la santé des personnes et notamment des plus jeunes en termes de prévention des maladies chroniques et du bien-être en général.

Notre région a des atouts importants pour améliorer et rendre plus lisible l'ensemble des politiques et dispositifs dans le quotidien des habitants. Ceux-ci peuvent être mis en œuvre par le biais du monde de l'éducation, du médical, de l'entreprise ou du sportif. Chaque personne, jeune ou plus âgée doit être en mesure de trouver une solution adaptée à son mode de vie pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive.

La région Centre-Val de Loire, grâce à la mobilisation des acteurs du monde du sport dispose déjà de plusieurs outils, comme :

- Les maisons de santé (labélisées par le ministère des sports)
- Une plate forme Internet sport santé bien-être : <https://www.sport-sante-centrevaldeloire.fr/>
- Un mouvement sportif de plus en plus sensible à cette évolution sociétale
- Une ligue régionale sport d'entreprise pleinement investie dans son développement

Il reste donc à mieux communiquer et coordonner l'ensemble des acteurs afin d'améliorer la situation et également à convaincre l'Agence Régionale de Santé à mieux prendre en compte le sport santé dans ses missions.

Enfin, la thématique du sport en famille semble un axe fort à améliorer en permettant notamment un accès plus libre aux installations sportives.

6. CLOTURE DE LA COMMISSION

Par manque de temps, la thématique n°5 sera traitée lors de la prochaine commission thématique.

Le vice-président de la CRS, M. Paul SEIGNOLLE salue le travail riche de cette réunion et remercie l'ensemble des participants.

Rappel des prochaines échéances

a. Calendrier

Prochaine commission thématique n°3, **le jeudi 1^{er} juillet 2021 de 10h00 à 16h00**

A la Maison des sports – 1240 rue de la Bergeresse - 45160 à Olivet

b. Pour aller plus loin

<https://forms.gle/hkA4kxPpQuMBUjpi6>